

➔ Cours explosifs neige et avalanches

But	Permis d'emploi d'explosifs pour le déclenchement artificiel d'avalanches
Conditions d'admission	<p>Les personnes admises au cours explosifs neige et avalanches doivent remplir les conditions de santé figurant au memento du service médical du travail de l'OFFT, être majeure et avoir suivi le cours central B avec succès. En outre elles doivent fournir avec l'inscription une attestation de confiance du lieu de domicile. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur arrivée (cachet postal).</p> <p>L'inscription n'est valable que lorsque le formulaire correctement rempli y compris l'attestation de confiance sont en possession de Remontées Mécaniques Suisses.</p>
Participants	Minimum: 15 / maximum: 30
Examen d'entrée	Pour non-patrouilleurs (voir le règlement concernant la formation de tiers au cours central B).
Formation	Engins pyrotechniques, systèmes d'allumage électriques ou par conduits (Nonel). Déclenchement artificiel, exercices dans le terrain, loi sur les explosifs, connaissances du matériel et de l'emploi d'explosifs.
Méthodologie	Exposés succincts et pragmatiques, exercices pratiques et travail sur le terrain.
Examen	L'examen pratique, écrit et oral se déroule pendant la journée et demie restante.
Date/Lieu	Prochain cours au 2010
Direction	Jacky Michelet, Champs Cachés, 1981 Vex Portable 079 775 62 66, jmichelet@bluewin.ch
Langue	Français
Coût	Membres RMS 2010.- fr./autres 3010.- fr. (incl. documentation et permis d'emploi d'explosifs)